Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID: 081-218100204-20250917-DEL20250401-DE

Département du Tarn

## **COMMUNE DE AUSSAC**

Le Village 81600 AUSSAC Tél: 05.63.55.42.17 mairie.aussac@wanadoo.fr



# Délibération du 11° Conseil Municipal Séance du mercredi 17 septembre 2025 à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît TRAGNÉ, maire et de Madame Sandra BIERNE nommée secrétaire de séance.

Date de convocation et d'affichage : 10 septembre 2025

<u>Membres présents</u>: Mesdames et Messieurs David BARTHE, Sandra BIERNE, Caroline GLEDHILL, Christine GUIBAUD, Pascal GUIBAUD, Benoît TRAGNÉ, Michel VILLENEUVE.

<u>Membres excusés</u> : Madame Céline ASTIÉ donne pourvoir à Madame Christine GUIBAUD, Monsieur Sébastien GUISON donne pourvoir à Benoît TRAGNÉ, Madame Christine PIGNOL donne pourvoir à Madame Caroline GLEDHILL Membre absent : Monsieur Olivier ROUQUETTE

Le quorum est atteint.

#### Objet de la délibération N° 2025/04-01

Approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet au 1er janvier 2026

#### Exposé des motifs

Compte tenu de la nécessité d'adapter la rédaction des statuts de la Communauté d'agglomération à l'évolution des politiques effectivement mises en œuvre depuis sa création, de telle sorte qu'il y ait adéquation entre le cadre juridique et les actions effectivement menées, il est nécessaire d'amender les statuts comme suit :

Relativement à la compétence développement économique

- Simplification de la rédaction permettant d'identifier les espaces économiques qui peuvent être qualifiés de "zones d'activités économiques" communautaires
- Simplification de la rédaction concernant les chemins de randonnées

#### Relativement à la compétence eau

Correction de la présentation afin de faire référence au texte du code général des collectivités territoriales

#### Relativement à la compétence voirie

Intégration des décisions concernant le schéma des aires de covoiturage et de la définition des voies dites communautaires par les cartographies

Relativement à la compétence équipements culturels d'intérêt communautaire

Cyber-base est un label français d'espace public numérique, géré par la Caisse des dépôts et consignations qui s'est éteint. Il est remplacé par le terme de développements numériques qui couvre la réalité des actions actuelles

Relativement à la compétence Action sociale d'intérêt communautaire - la jeunesse

Le périmètre d'action de l'intercommunalité est ainsi précisé :

La coordination de la politique jeunesse et des dispositifs contractuels de financement de cette compétence

Relativement à la Production d'énergie renouvelable création et exploitation de Réseaux

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID: 081-218100204-20250917-DEL20250401-DE

#### Département du Tarn

# COMMUNE DE AUSSAC

Le Village 81600 AUSSAC Tél: 05.63.55.42.17 mairie.aussac@wanadoo.fr



Constituer le champ de compétence permettant à la structure de poursuivre le développement de réseaux de production d'énergie sur son parc bâtimentaire sans empiéter sur l'aptitude des communes à faire de même. Mais également de ménager la possibilité de pouvoir acheter des actions et intégrer le capital d'une société dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables ou d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone

Relativement aux contributions au Service départemental d'incendie et de secours

Suite aux discussions menées lors de la CLECT, opérer la restitution de la compétence "contribution au SDIS" aux communes membres au 1er janvier 2026

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire à compter de la notification de la délibération communautaire proposant la modification des statuts.

En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le Préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications.

#### Le Conseil municipal,

Oui cet exposé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles 5216-5 et L5211-7.

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°161\_2025 du 7 juillet 2025 approuvant la modification des statuts de communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2026,

Considérant le projet de statuts annexé,

Considérant que le transfert ou le retrait de compétences doit être validé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux,

Considérant que l'adoption des nouveaux statuts requière une majorité qualifiée définie par l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les communes disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la date de notification de la délibération du projet de nouveaux statuts pour se prononcer sur les modifications envisagées ; passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

Considérant que le SDIS sera tenu de délibérer avant le 1<sup>er</sup> novembre 2025 pour arrêter les modalités nouvelles de répartition des contributions des communes tenant compte de cette modification

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'adopter le projet de statuts tel qu'annexé avec prise d'effet à compter du 1er janvier 2026,
- autorise le Maire à réaliser toute formalité et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID: 081-218100204-20250917-DEL20250401-DE

### Département du Tarn

# **COMMUNE DE AUSSAC**

Le Village 81600 AUSSAC Tél: 05.63.55.42.17 mairie.aussac@wanadoo.fr



Résultat du vote : unanimité

DEL 2025/04-01		Élus présents	7	Élus représentés	3
Pour	10	Contre	0	Abstention	0

Ont signé le maire et la secrétaire de séance, Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture, Et publication sur le site internet de la commune.

La secrétaire de séance, Sandra BIERNE Le Maire, Benoît TRAGNÉ

Envoyé en prefecture le 02/10/2025

ID: 081-218100204-20250917-DEL20250401-DE